

Compte-rendu réunion conseil municipal du jeudi 12 septembre 2019 à 19h 00

Convocation du 23 août 2019

Absentes excusées : Béatrice Ferran et Isabelle Simonneau.

Secrétaire de séance : Pierre Abel Simonneau

Le compte-rendu de la précédente réunion ne fait l'objet d'aucune observation. De plus est accepté de délibérer sur la mise en place d'une étude relative aux problèmes de sécurité routière dans la traversée du bourg au niveau de l'église et du monument aux morts.

Est acceptée à l'unanimité l'**indemnité de conseil** - 300,17 € - pour l'exercice 2019 sollicitée par le Trésorier.

La nouvelle proposition présentée par LD Paysages concernant la mise en place d'une **clôture entre les loyers poste et mairie** est acceptée pour la somme de 3 636 € ttc. D'autre part il est confirmé qu'il n'est pas donné suite à la proposition relative à la clôture de la citerne gaz.

Les travaux d'**aménagement du nouveau cimetière** étant pratiquement terminés il s'avère nécessaire de mettre en place un nouveau règlement relatif à l'aménagement d'une part et aux tarifs d'autre part. A cet effet la commission est chargée de réfléchir sur le sujet pour proposition au conseil municipal. De plus un complément de prestation a été effectué afin de cacher les semelles béton des cavurnes et du columbarium; Il s'agit de pose de petites bordures ton pierre le vide étant rempli par des matériaux concassés.

Un rendez-vous doit être pris avec les pépinières Cardon pour matérialiser l'implantation de la haie vive côté parc de stationnement qui devrait être plantée fin octobre /début novembre.

Concernant la mise en place d'une **climatisation réversible dans le local commercial de la Poste** et suite à notre demande auprès du SDEEG, la personne compétente en la matière de cet organisme sera contactée pour venir nous donner son avis technique voire financier.

Il est fait part :

- de l'arrêté préfectoral affiché en mairie, au bureau de poste et inséré sur le site municipal interdisant notamment le **prélèvement d'eau sur le bassin versant de l'Ouille** sauf pour abreuver les animaux.

- de l'arrêté préfectoral relatif aux dégâts causés sur les habitations par la **sécheresse 2018** mentionnant que notre commune n'a pas été retenue.

Le devis proposé par WP Créations pour reconfiguration du **site municipal** est accepté pour la somme de 200 € ttc.

Les Ets Charles sont intervenus pour solutionner le problème concernant le chauffage bois du **loyer de l'ancien presbytère**.

D'autre part, toujours pour le même bâtiment, l'expert mandaté par la compagnie d'assurance est venu prendre les mesures nécessaires et constater les fissures dues à la sécheresse de 2017.

Il est confirmé que le contrat passé avec Groupama permettant le remplacement pour absence de la secrétaire de mairie, est applicable depuis le 1^{er} août 2019.

Il est fait part de l'avancement de l'étude relative à la mise en place d'une **cuisine centrale pour l'ensemble du RPI** avec portage des repas dans les deux autres unités. L'objectif premier est de travailler des denrées issues de circuits courts puis d'origine bio dans la mesure du possible.

Une réunion de calage avec le prestataire - API restauration - a été faite dernièrement; réunion à laquelle ont été invitées les personnes employées par le SIRP et concernées par cette nouvelle mise en place.

L'étude relative à la **qualité de l'air dans la classe de Saint-Pierre de Bat** demandée à l'APAVE a fait l'objet d'un premier rapport étant entendu que de nouveaux tests doivent être effectués courant janvier 2020.

Suite aux **gelées** constatées le premier week-end **du mois de mai 2019** il est aujourd'hui confirmé que de nombreuses parcelles de vigne ont été sinistrées. En conséquence il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de prendre une délibération en ce sens.

Est abordée la discussion relative aux **excès de vitesse** constatés à longueur d'année dans la traversée du bourg au niveau de l'église notamment ainsi que les **refus de priorité** régulièrement relevés à l'intersection des RD 19 / RD 131 au droit du monument aux morts.

Suite à la visite et aux observations émises par les techniciens du centre routier départemental de Créon il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de fixer une nouvelle réunion avec ces mêmes personnes plus un bureau d'étude qui sera chargé d'estimer le coût au-travers du dossier technique nécessaire pour :

- d'une part présentation de l'opération au conseil départemental gestionnaire du réseau,
- d'autre part solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police.

Séance levée à 21h 00